

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3536

commune (s) : Corbas

objet : **Cession, à l'Etat, ministère de la Justice, de diverses parcelles de terrain situées lieu-dit les Corbèges**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de construction d'une maison d'arrêt, la Communauté urbaine doit céder à l'Etat, ministère de la Justice, diverses parcelles de terrain situées lieu-dit les Corbèges à Corbas.

Il s'agit d'une partie des parcelles cadastrées sous les numéros AW 32 pour 26 810 mètres carrés, AW 41 pour 2 620 mètres carrés) AW 46 pour 27 000 mètres carrés, AW 47 pour 28 500 mètres carrés et de la totalité de la parcelle AW 42 de 3 522 mètres carrés, soit une superficie totale de 88 452 mètres carrés.

Ces parcelles seraient cédées au prix de 973 972 € se décomposant comme suit, conformément à l'avis des services fiscaux :

- indemnité principale : 884 520 €,
- indemnité de emploi : 89 452 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'Etat, ministère de la Justice, de diverses parcelles de terrain situées lieu-dit les Corbèges.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout acte se rapportant à la cession.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 973 972 € en recette - compte 775 100 - fonction 820 - opération 1206,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 2 609 716,50 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes compte 211 800 - fonction 820 - opération 1206,

- soit moins-value réalisée, 1 636 744,50 € en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 et en recettes - compte 776 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,